

aussi distinctif que possible. Si nous mettions simplement à leur disposition le compte rendu des événements survenus à la Chambre, chaque station ou relais apparaîtrait identique aux téléspectateurs. Je suis certain que l'on peut s'attendre au cas où la station «A» ou le réseau «A» décide d'enregistrer et de filmer—quelle que soit la méthode utilisée à la Chambre—un orateur particulier, la station «B» ou le réseau «B» brûlera de l'interroger pour obtenir un point de vue différent et une formule de présentation différente. Je mets à nouveau l'accent sur ce facteur parce que les députés ne devraient pas se leurrer en pensant que la diffusion de nos débats réduira cet état de confusion à l'extérieur que tant de nous déplorent.

Nous nous lançons dans une forme d'activité très complexe. Je ne dis pas cela dans un sens négatif mais simplement pour montrer aux députés la complexité du problème. En principe, il nous faudrait une connexion grâce à une série de stations d'un littoral à l'autre, qui permettrait de téléviser les délibérations de la Chambre du début à la fin. Ce n'est pas en soi un moyen très satisfaisant d'assurer le maintien de la prétendue doctrine d'équité. Autrement dit, si un citoyen canadien veut s'assurer de connaître tous les arguments et qu'il veuille bien regarder la télévision pendant 27 heures par semaine, il pourrait alors se faire une idée générale du Parlement. En théorie ce serait une solution idéale, mais beaucoup trop coûteuse pour que le pays l'envisage actuellement. Il faudrait en fait doubler chaque station du réseau actuel de Radio-Canada qui dessert la plus grande partie du Canada. Il faudrait un réseau parallèle. Voilà pourquoi, à mon avis, ce ne serait pas raisonnable d'y songer.

J'ai déjà étudié la question à titre de radio-diffuseur et de membre d'un ancien comité de la Chambre, il y a un an ou deux. Nous avons examiné la question officieusement en bien d'autres occasions. Mais comment avoir la certitude que le public sera mieux informé, par suite de notre initiative? Là est le problème. Comment savoir si les faits ne seront pas plus déformés qu'auparavant? La difficulté réside évidemment dans le procédé de montage. Je voudrais que l'on puisse s'étendre davantage sur le sujet, qui est des plus intéressants.

Pour ce qui est de la conception du rôle d'un documentaire, quelques-uns des meilleurs et des plus compétents producteurs de la télévision canadienne prétendent qu'ils ne leur appartient pas de présenter les deux côtés d'une question dans un programme donné.

[L'hon. M. Jamieson.]

L'hon. M. MacLean: Comme dans le cas de la chasse au phoque.

L'hon. M. Jamieson: Comme dans le cas de la chasse au phoque, si mon ami tient à cet exemple, ou à propos du cas de pollution qui s'est présenté récemment à Toronto. La Chambre devrait être prête à supposer, compte tenu de la multiplicité des sources qui utiliseraient ces émissions, qu'on aboutirait en fin de compte à une présentation équitabile des faits et non à des déformations d'envergure.

Les journalistes étant ce qu'ils sont, je ne doute nullement que si les moyens de diffusion avaient accès à la Chambre, ce ne serait pas les discours pondérés et objectifs, qui sont très nombreux mais constituent une partie terne, du point de vue de l'intérêt public, des délibérations de la Chambre, qui retiendraient le plus l'attention. En fait, on présenterait les points saillants de la période des questions. Cela peut-il se comparer au texte écrit du hansom? Ce serait simpliste de dire que la chose est nécessaire, parce qu'il n'y a pas d'autres éléments qui entrent en jeu. Comme le disait Marshall McLuhan: Le médium fait le message.

Il y aurait tant de choses à communiquer qu'il appartiendrait aux députés de voir si, à la longue, la diffusion des moments choisis d'une séance donnerait une juste idée de la Chambre. Est-ce que cela compléterait les nouvelles mises à la disposition du public?

• (5.10 p.m.)

Ayant dit toutes ces choses qui peuvent sembler négatives aux députés, je suis convaincu qu'on ne peut remonter le courant. Il faut compter avec la radio et la télévision, et il serait très sage que la Chambre confie la question à un comité en temps opportun, comme on l'a proposé. Quand elle le fera, il ne faudra pas se leurrer et compter obtenir une réponse simple ou nette.

Il faut aussi reconnaître que le mécanisme de commande à l'intérieur de la Chambre devrait relever de l'Orateur, c'est-à-dire que les moyens de diffusion eux-mêmes ne devraient pas être admis à la Chambre avec leurs propres caméras, microphones et autres; les enregistrements à la Chambre devront être faits par le personnel de la Chambre des communes, les fonctionnaires du Parlement, que dirige l'Orateur. La chose est très simple à décider et j'imagine que nous tomberons tous d'accord sur ce point.

La deuxième question est celle à laquelle j'ai fait allusion tantôt. S'agira-t-il tout simplement pour un représentant d'un moyen de diffusion de se présenter et de dire: «Je veux